

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198042-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
AIDE DÉPARTEMENTALE À L'EXPLOITATION DE LIGNES RÉGULIÈRES
DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER DE VOYAGEURS - AIDE INCITATIVE
VERSAILLES GRAND PARC AU TITRE DES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 32 ;

Vu les délibérations du Conseil général des 23 juin 1978, 1^{er} juin 1981, 26 octobre 1984, 5 février 1988, 15 décembre 1995, 28 novembre 1997, 25 octobre 2002, 23 octobre 2009 et 18 décembre 2014 relatives à l'aide départementale à l'exploitation de lignes régulières de transport public routier de voyageurs ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2015 relative au Schéma des Déplacements des Yvelines ;

Vu la décision du bureau communautaire de la communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc en date du 18 septembre 2014 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant que le Conseil départemental a mis en place un dispositif d'aide incitative à la création de lignes régulières de transports de voyageurs sous la forme d'une subvention dégressive sur 3 ans et basée sur la participation financière de la collectivité au déficit d'exploitation de la ligne ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc a procédé à la création de la ligne 262 reliant la gare de Versailles Chantiers à la zone d'activités économiques de Châteaufort et qu'elle participe financièrement à son déficit d'exploitation ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc a sollicité l'aide du Département au titre des années 2014, 2015 et 2016 et qu'après instruction du dossier, celle-ci répond aux critères d'éligibilité prévus par le dispositif ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder, au titre des années 2014, 2015 et 2016, une aide départementale de 98 865,70 € (soit 9 500 € au titre de l'année 2014, 50 265,70 € au titre de l'année 2015 et 39 100 € au titre de l'année 2016) à la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc au titre du programme d'aide incitative pour la création de lignes régulières de transports en commun routiers conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération.

Dit que cette subvention sera imputée sur le chapitre 65 - article 65734 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

AIDE DÉPARTEMENTALE À L'EXPLOITATION DE LIGNES RÉGULIÈRES DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER DE VOYAGEURS - AIDE INCITATIVE VERSAILLES GRAND PARC AU TITRE DES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.